

QUIBERON

INFINIMENT PRESQU'ÎLE



INFOGÉRANCE, ASSISTANCE ET MAINTENANCE INFORMATIQUE

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Maire de Quiberon
Hôtel de ville
7, rue de Verdun – 56170 QUIBERON

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE :

Service de Gestion Comptable d'AURAY

REMISE DES OFFRES :

Date et heure limites de réception : **dimanche 23 février 2025 à 12h00 (midi)**

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation organisée par la Ville de QUIBERON a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, une assistance technique pour la réalisation de prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance informatique.

Le prestataire devra mettre à disposition de la collectivité, en fonction de la nature de la demande d'intervention, un technicien informatique et téléphonique. Un intervenant référent sera désigné en début de marché, qui interviendra prioritairement et pourra être remplacé en cas d'indisponibilité par une personne disposant de compétences similaires et dont le nom et les qualifications seront communiquées au pouvoir adjudicateur.

Le prestataire s'engage dans le cadre de l'exécution du contrat à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

- 72610000-9 : Services d'assistance informatique
- 72611000-6 : Services d'assistance technique informatique

2 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA PROCÉDURE

2.1 Modalités de consultation

Le présent marché est un marché de prestations de service passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>

2.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 24 mois ferme à compter de la date de notification. Il pourra faire l'objet d'un renouvellement, une fois, si la commune est satisfaite des prestations assurées.

A titre d'indication, le début de la prestation est prévu à partir du 1^{er} mai 2025.

2.3 Conditions de participation

Le candidat pourra répondre soit seul, soit sous la forme d'un groupement, solidaire ou conjoint.

En cas de groupement, les membres de ce dernier devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur. Le mandataire fournira l'autorisation qui lui a été donnée par ses co-traitants d'engager le groupement candidat pour la présentation de la candidature et de l'offre.

Devront être précisés, dans la lettre de candidature unique, l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement.

La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Les candidats ne peuvent présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de candidatures d'un « groupement d'entreprises », l'ensemble des pièces devra être fourni par chaque membre du groupement.

2.4 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

2.5 Dossier de candidature et d'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Pièces de la candidature

- 1) Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique :
 - Une lettre de candidature datée et signée (soit une pour le mandataire, accompagnée des habilitations des autres membres du groupement, soit une par membre du groupement),
 - Une déclaration du candidat par membre du groupement,
 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner,
 - Les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- 2) Les renseignements concernant les capacités économiques et financières de l'entreprise tels que prévus à aux articles R 2142-1, R 2142-2, R 2142-6 et R 2142-7 du Code de la Commande Publique :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
 - Documents attestant des assurances contractées pour couvrir les risques professionnels.

3) Capacité technique et professionnelle

- Présentation des références professionnelles dont peut se prévaloir le candidat (ou membres de groupement) acquises au cours des 5 dernières années

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 et DC2, disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/> pour présenter leur candidature.

Si le candidat est un groupement, tous les documents et renseignements énumérés ci-dessus doivent être fournis par chacun des membres du groupement. Si le candidat se prévaut des capacités professionnelles d'autres opérateurs économiques et notamment de sous-traitants, tous les documents et renseignements énumérés ci-dessus doivent être produits par ces derniers.

Pièces de l'offre

Le candidat analysera dans le détail le dossier de consultation des entreprises, qui contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Pièces de l'offre :

- Règlement de la consultation (RC), signé
- Acte d'engagement (AE), signé
- Cahier des clauses particulières (valant CCAP et CCTP), signé
- Mémoire justificatif des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

2.6 Transmission électronique des offres

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-3 du code de la commande publique, l'ensemble des pièces demandées seront obligatoirement transmises par voie électronique via la plateforme d'achat <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>

Seules la date et l'heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Le candidat veillera, lors du dépôt électronique de son offre, de sa bonne structuration pour faciliter les téléchargements par l'acheteur public :

- Un seul dossier global créé et déposé sur le portail d'achat public,
- Création de sous-dossiers distincts pour la candidature et l'offre,
- Structuration du sous-dossier « offre » en fonction des critères énoncés à l'article 3.2 du présent règlement.

2.7 Durée des offres

La durée de validité pour laquelle le candidat reste engagé par sa proposition est fixée à 60 (soixante) jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.8 Infructuosité

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur après en avoir informé les candidats éventuels, peut relancer une consultation avec publicité et mise en concurrence sous forme de procédure adaptée ou passer un marché sans publicité ni remise en concurrence en cas de situation visée par l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

2.9 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et des demandes de renseignement sur les voies de recours :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
35044 Rennes

3 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4 et R.2152-2 du code de la commande publique, et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère	Dénomination du critère	Pondération
1	Prix des prestations	40
2	Valeur technique	40
	<i>2-1 Délai d'intervention</i>	<i>20</i>
	<i>2-2 Assistance technique</i>	<i>20</i>
3	Qualifications et compétences de l'entreprise	20
Total max des points		100

Prix (pondération 40%)

Note = (Coût de l'offre la plus basse / Coût de l'offre concernée) *10

Valeur technique (pondération 40%)

La valeur technique sera jugée sur la base du mémoire justificatif (**10 pages A4 maximum**) qui démontrera les capacités du candidat à assurer la qualité de sa mission.

Qualifications et compétences de l'entreprise (pondération 20%)

La notation s'effectue sur la base des éléments transmis par le candidat (**10 pages A4 maximum**) : qualification professionnelles et référentielles du personnel (références du chef de projet et du chef de chantier prévus et de leurs remplaçants), références récentes présentées par le candidat, etc.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

La notation se fera selon le barème ci-dessous :

Note	Éléments de jugement
9 ou 10	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.
7 ou 8	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.
5 ou 6	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.
3 ou 4	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
1 ou 2	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
0	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé.

Les demi-points intermédiaires pourront être attribués.

Fait à :

Le

Lu et accepté,
L'entrepreneur
(Date, cachet et signature)